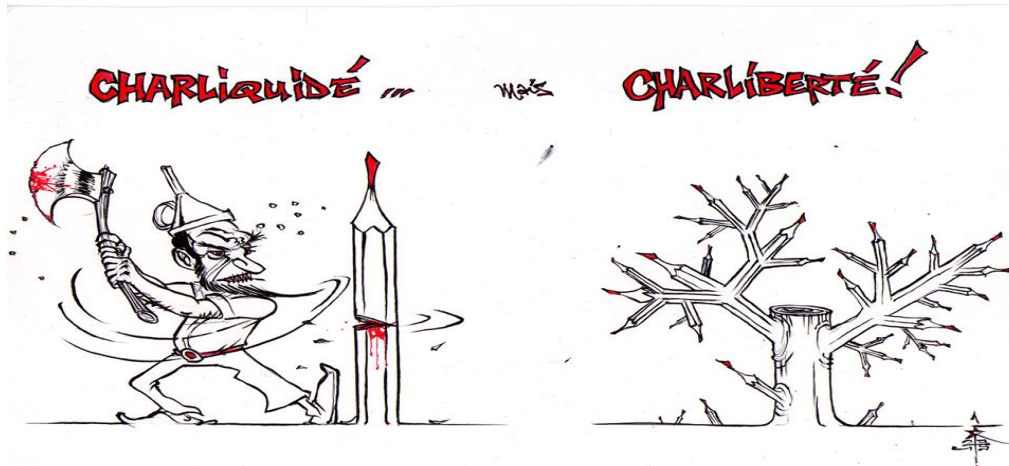




Réunion des Délégués du Personnel Réseau

Du 21 janvier 2015

Questions Force Ouvrière



Le SNP-FO, syndicat libre, indépendant et apolitique, s'associe à la douleur des familles et des proches des journalistes et dessinateurs du journal CHARLIE-HEBDO lâchement assassinés lors de leur comité de rédaction le 7 janvier dernier.

Nous espérons que la liberté d'expression défendue par quelques millions de citoyens à l'occasion de ce triste évènement ne reste pas lettre morte et se traduise, entre autre, par un dialogue social « apaisé » et constructif, en tout cas meilleur que celui de ces dernières années.

1. TABLEAU HORS LA LOI ET SANCTIONNABLE :

Pour rappel, le plan RPS (prévention du stress et des risques psychosociaux) mis en place en février 2012 stipule que :

Les tableaux de suivi « autorisés » de l'activité commerciale à la CEIDF ont été présentés lors du CE du 9 mars 2011. Ils sont déjà publiés et actualisés sur intranet : ecom- pilotage.

A compter de février 2012, ils seront publiés et actualisés dans une rubrique spécifique intranet. Hors suivi des contingents, la production d'autres tableaux de suivi de l'activité commerciale est sanctionnable.

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction la raison pour laquelle un DSC envoi ce type de tableau aux DA (nous avons modifié les noms par soucis et respect de l'anonymat) ?

Quelle sanction la Direction compte-t-elle prendre à l'égard de ce DSC ?

RCP/COFI/COCO	Ventes brutes (source PIQ)	RCP/COFI	Ventes Nettes (Stats Hebdo)
CHARLIE TANGO	1,63	CHARLIE QUIDE	1,09
CHARLIE BIDO	4,48	CHARLIE TANGO	2,11
CHARLIE GOTE	5,17	CHARLIE BIDO	1,83
CHARLIE TIGE	5,06	CHARLIE DAPINT	2,26
CHARLIE BERTÉ	2,83	CHARLIE TIGE	1,83
CHARLIE DAPINT	4,96	CHARLIE CENSIE	1,11
CHARLIE GATURE	2,44	CHARLIE TÉRATURE	0,52
CHARLIE LIMARÈNE	1,74	CHARLIE BERTÉ	0,74
CHARLIE MAGE	3,00	CHARLIE GOTE	1,00
CHARLIE BELLULE	2,36	CHARLIE MAGE	0,43
CHARLIE VROUVERT	3,05	CHARLIE VROUVERT	0,63
CHARLIE MAGE	3,00	CHARLIE MACULÉE	0,39
CHARLIE QUIDE	2,74	CHARLIE BELLULE	0,57
CHARLIE BRABITRE	1,57	CHARLIE MULE	0,53
CHARLIE MULE	1,80	CHARLIE GATURE	0,44
CHARLIE CENSIE	2,07	CHARLIE LIMARÈNE	-0,05
CHARLIE MACULÉE	1,65	CHARLIE MITROPHE	0,21
CHARLIE POSUCE	1,13	CHARLIE STERIK	0,00
CHARLIE BÉRATION	0,55	CHARLIE POSUCE	-0,04
CHARLIE MAHONGLE	1,06		
CHARLIE TÉRATURE	1,67		
CHARLIE MITROPHE	3,36		
CHARLIE STERIK	0,67		
CHARLIE TOGRAPHIE	0,13		

Réponse :

Ces pratiques ne sont pas cautionnées par la Direction.

Pour autant, la Direction n'a jamais engagé aucune action qui tende à sanctionner ces pratiques répréhensibles.

Tous les DSC ne sont bien évidemment pas concernés, mais certains esprits zélés continuent de bafouer sans vergogne et en toute impunité le plan RPS, « plan » qui n'est qu'une fumisterie car jamais appliqué.

2. PREMIÈRE PRESSION A FROID :

Dans le corps du mail expédié aux DA, le DSC indique qu'il faut « **continuer de mettre une pression psychologique aux collègues qui ne vendraient pas assez** » (sic).

les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction si elle cautionne ce type de propos et quelle(s) action(s) elle compte mettre en œuvre afin que cesse ces agissements pour le moins répréhensibles ?

Réponse :

Ces pratiques ne sont pas cautionnées par la Direction. Ce type de propos ne doit pas être tenu, ni même écrit.



C'est bien, mais la situation perdure !

Nous doutons que cela affecte ce Monsieur de quelque manière que ce soit, et pensons même qu'il « s'en tape » et qu'il continuera de sévir comme il l'a toujours fait...hélas !

3. TABLEAU HORS LA LOI INCOHÉRENT :

A la lecture du précédent tableau, les élus du **SNP-FO** tiennent particulièrement à féliciter CHARLIE TANGO qui réussit à faire plus de ventes nettes que de ventes brutes.

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction comment un collègue peut atteindre un nombre plus important de ventes nettes que de ventes brutes ?

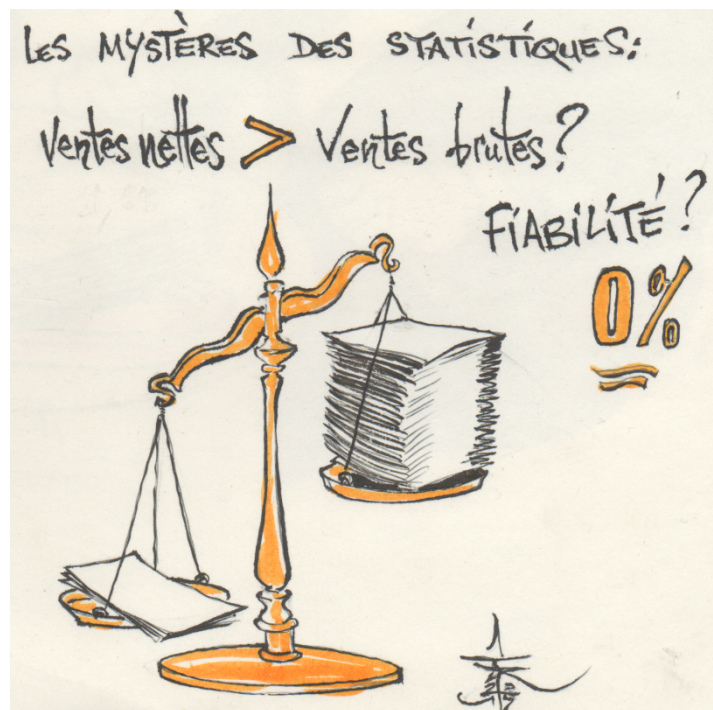
Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction si le DSC a une explication fiable face à ce constat ?

En suivant cette logique, les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction si elle envisage, dans le cadre des futures NAO par exemple, de nous verser un salaire net supérieur au brut ?

Plus sérieusement, avant d'inviter des DA à maintenir une « **pression psychologique sur les collègues** », ce DSC ferait mieux de vérifier la pertinence des tableaux qu'il transmet, tableaux dont nous remettons en cause la fiabilité forcément.

Réponse :

Ces pratiques ne sont pas cautionnées par la Direction.



Les élus du **SNP-FO** auraient bien aimé avoir l'analyse experte de la Direction quant à la possibilité de dégager des ventes nettes supérieures aux ventes brutes.

La Direction semble pour le moins perplexe et sans voix sur ce point.

Pourtant, l'explication est simple, il suffit par un simple « bidouillage » de clôturer puis ré ouvrir des contrats avec des jeux de coefficients « tordus ».

4. TABLEAU DOUBLEMENT INCOHÉRENT !

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction ce que sont devenus CHARLIE MACE, CHARLIE BRABITRE, CHARLIE BERATION, CHARLIE MAHONGLE et CHARLIE TOGRAPHIE qui ont purement et simplement disparus dans la colonne dédiée aux ventes nettes ?

Réponse :

Ces pratiques ne sont pas cautionnées par la Direction.

De toute façon, au point où nous en sommes, peu importe l'explication ou la « non explication ».

Nous n'en sommes plus à une aberration près...

5. VENTES FORCÉES :

Un DSC, toujours le même en l'occurrence, impose aux collègues 10 ventes additionnelles lors de l'instruction d'un prêt immobilier sans quoi il ne donnera pas son accord dans le cadre de sa délégation.

Ce DSC refuse donc cet accord de taux aux collègues dès lors que les 10 ventes additionnelles ne sont pas atteintes.

Cette pratique relève de la vente forcée, répréhensible encore une fois.

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction si elle cautionne ce type d'agissement ?

Réponse :

La Direction rappelle l'importance lors de la captation des nouveaux clients de faire des ventes additionnelles sans pour autant aller jusqu'à 10.



Les élus du **SNP-FO** ne remettent pas en cause le principe des ventes additionnelles bien sûr, surtout dans le cadre d'un montage de prêt immobilier permettant de fidéliser et d'équiper, en fonction de leurs besoins, de nouveaux clients et permettant d'instaurer dès le départ une relation gagnant/gagnant.

Par contre, le collègue ne faisant « que » 9 ventes additionnelles ne doit pas se voir refuser par son DSC sa demande d'accord de taux qui pénalise aussi bien le collègue que la CEIDF.(!!!)

6. BAISSÉ DU TAUX PEL :

Une opération coup de poing est lancée à l'annonce officielle de la baisse du taux des PEL et une consigne est fixée comme suit :

Point d'attention: les taux promo Quadreto 2,75% et 3% sont exclusivement réservés aux distancés, jeunes distancés et nouveaux clients.

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction la raison pour laquelle les quadretos ne sont pas proposés à nos clients fidélisés ?

Réponse :

Cette question ne relève pas de la compétence des DP.

On voit bien que ce n'est pas la direction qui doit expliquer à nos clients fidélisés, pourquoi ils ne peuvent pas profiter des taux promotionnels de la CEIDF.

Bon courage à tous !...

7. GPEC ET AMÉNAGEMENT DES FINS DE CARRIÈRE :

L'article 27 relatif à l'aménagement des fins de carrière et de la transition entre activité et retraite stipule en son point 3 que :

« les salariés de plus de 58 ans peuvent bénéficier d'un dispositif de temps partiel équivalent à 80% du temps de travail sur les trois années précédant le départ en retraite.

Cette demande est à l'initiative du salarié et doit intervenir au moins 6 mois avant sa mise en œuvre. »

L'application de cet article était sur une durée déterminée de 3 ans à dater du 28 octobre 2011.

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction le sort réservé à un collègue concerné qui demande à bénéficier de ce dispositif aujourd'hui ?

La Direction peut-elle nous confirmer qu'un collègue cadre au forfait puisse bien bénéficier du dispositif ?

La Direction peut-elle nous confirmer que pour un salarié de 58 ans et plus la demande de CPF (« ex » DIF) concernant l'accompagnement des seniors ne peut être refusé ?

Réponse :

Un accord GPEC est en cours et devrait être applicable en février 2015, cet aménagement perdure, les cadres au forfait pourront en

bénéficiaire. Dans le cadre du CPF, la formation « préparation de la retraite » perdure également.

*Nous sommes bien au courant en l'occurrence puisque le **SNP-FO** ne le signera pas compte tenu des piètres « avancées », voir reculs, que la Direction nous propose sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences, notamment en matière d'embauche des jeunes...*

8. PLAN D'ACTION ACCOMPAGNEMENT DES SENIORS:

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction si un salarié peut demander à ne pas travailler le samedi dans le cadre du dispositif relatif à l'aménagement des fins de carrières qui lui permet de réduire son activité dans le cadre de la limite fixée à 80%?

Réponse :

Rien ne l'interdit, mais cette demande doit faire l'objet d'un accord de la Direction en fonction des obligations de service.

Dont acte...

9. PLAN DE RECRUTEMENT :

Lors de la réunion des DP du 14 novembre dernier portant sur le respect du « contrat de service », nous avons entendu la Direction nous confirmer que la CEIDF était en souffrance de 200 postes dans le réseau, ce qui nous semblait assez proches de la réalité du terrain.

A la réunion des DP réseau du 12 décembre dernier, la Direction nous informait que les demandes exprimées par les DR ne concernaient plus que 149 postes en souffrance et que 39 personnes avaient été embauchées en CDI sur le périmètre BDD entre le 1^{er} octobre et le 30 novembre 2014 (avec des dates d'entrées allant jusqu'en janvier 2015).

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction la situation actualisée à ce jour de son plan de recrutement ?

Réponse :

En date du 18 janvier 2015 ont été recensés 110 postes à pourvoir à court terme en CDI et 15 à pourvoir à moyen terme.

51 personnes sont arrivées depuis le 1^{er} décembre.

*Les élus du **SNP-FO** rappellent que 25% des nouveaux embauchés nous quittent au bout de 2 ans, 35% au bout de 3 (source BPCE).*

*Les élus du **SNP-FO** constatent en séance que la Direction a du mal à accepter que le réseau est en souffrance d'au moins 200 postes sinon plus !*

*Il semblerait que la Direction rencontre de réelles difficultés d'embauches, ce qui n'étonnent pas les élus du **SNP-FO** qui dénoncent une nouvelle fois une politique de recrutement des plus scandaleuses lorsqu'elle décide d'embaucher des licences bancaires (BAC+3) en T2 soit 1421 € net / mois.*

10. GARANTIE SALARIALE (ACCORD COLLECTIF NATIONAL):

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction le nombre de salariés concernés par l'application de la Garantie Salariale selon l'accord collectif national sur la carrière des salariés du 25.06.2004.

Réponse :

72 personnes en ont bénéficiés en 2014.

*Les élus du **SNP-FO** rappellent que la Garantie Salariale concernent les salariés non augmentés depuis 8 ans, ce qui est un scandale et ne devraient pas exister dans une entreprise qui se vante d'une politique de recrutement et d'évolution de carrières exemplaire, sans compter les émoluments indécents divers et variés (primes de logement, part variable et autres...) que la Direction s'octroie allègrement sur le dos des employés).*

11. PHONING SANS TÉLÉPHONE :

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction comment les collègues **COCO** en alternance ou en CDD par exemple peuvent effectuer du phoning dès lors qu'ils n'ont pas de lignes TIOP affectées ?

Réponse :

Pas de lignes prévues pour les COCOs.

A vous de vous débrouiller avec ...les moyens du bord...(pour rester polit).

12. RENEGOCIATION DES PRETS AU PERSONNEL :

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction à quelle date les salariés concernés par une révision des taux de leurs immobiliers recevront le courrier d'information ?

A quelle date ce processus sera-t-il mis en place ?

Réponse :

Mise en place au 1^{er} mars 2015.

*La Direction attendait sûrement une hausse des taux pour ne pas effectuer cet écrêtage, et ne voyant rien venir, s'est enfin décidée à agir, après plusieurs mois de demande des élus du **SNP-FO**.*

13. PHONING SOUS CONTROLE :

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction si, suite aux séances de phoning effectuées en agence, un outil de contrôle de cette activité a été mis en place à l'usage des managers permettant de :

- contrôler le nombre d'appels
- contrôler la durée des appels
- le nombre de décrochés
- le nombre de rendez-vous pris ?

Réponse :

Pas d'outil de suivi !

Comment la direction peut-elle l'affirmer alors qu'il est demandé après chaque séance de phoning et ce dans toutes les agences, de remonter (nombre d'appels, contacts utiles et nombre de RDV).

La direction chercherait-elle à justifier un énième tableau sauvage en totale contradiction avec son propre plan RPS, quelle ne respecte pas de toute manière...

14. SUIVI QUALITATIF DES RDV:

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction si, suite aux RDV effectués avec nos clients, les collègues peuvent demander et accéder aux questionnaires de satisfaction expédiés par mails aux clients ?

Réponse :

Le questionnaire peut être consulté sur e.com.

Nous préciserons notre demande, lors des DP du mois prochain.

15. REMBOURSEMENT DE FRAIS KILOMÉTRIQUES:

Les élus du **SNP-FO** demandent à la Direction si un collègue qui, pour des raisons de commodité, prend sa voiture pour se rendre à une réunion, doit obligatoirement avoir au préalable demandé une autorisation s'il veut se voir rembourser ses frais kilométriques ?

Réponse :

Toute personne utilisant son véhicule personnel pour des déplacements professionnels doit au préalable en avoir demandé l'accord à son supérieur hiérarchique.

La direction semble préférer que les collègues passent 2 heures dans les transports en commun au lieu de 30 minutes en voiture, afin comme d'habitude de faire des économies sur le dos des salariés, au détriment de la santé mentale et physique de ceux-ci.(cf. plan RPS, bafoué une nouvelle fois par la Direction).

BULLETIN D'ADHESION

Je, soussigné: _____ déclare adhérer au Syndicat National FORCE OUVRIERE du groupe CAISSE D'EPARGNE, section IDF et me conformer à ses statuts et à en régler la cotisation.

Nom : _____ Prénom : _____ Tél: _____.

Agence ou Service : _____ Classification : _____.

J'autorise / je n'autorise pas le Syndicat National Force Ouvrière du Groupe CAISSE D'EPARGNE section IDF à me communiquer toutes les informations qu'il jugera utile sur l'adresse mail indiquée ci-dessous.

Email :

J'autorise le SNP-FO à prélever mes cotisations sur le compte ci-dessous référencé

N° de compte à prélever : .17515.

Date : _____ Signature :

Bulletin à retourner à la Permanence Force Ouvrière

SNP-FORCE OUVRIERE -

Trésorerie - 24 Bd de L'Hôpital - 75005 Paris

La prochaine réunion des Délégués du Personnel aura lieu le 12 février, n'hésitez pas à nous envoyer vos questions ou nous contacter !

Les élus SNP-Force Ouvrière Délégués du Personnel Réseau

Christophe DUPLAA

Marc HOUDAYER

Julien AGUILA